



16ème législature

Question N° : 3613	De M. Patrick Vignal (Renaissance - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Transition écologique et cohésion des territoires
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Cabinets de radiologie médicale et prix de l'électricité	Analyse > Cabinets de radiologie médicale et prix de l'électricité.
Question publiée au JO le : 29/11/2022 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Patrick Vignal appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les difficultés financières des cabinets de radiologie médicale face à la hausse du prix de l'électricité. Les cabinets de radiologie médicale sont de petites ou moyennes entreprises, qui utilisent des équipements fortement consommateurs d'électricité et sont dans l'incapacité de réduire cette consommation. En effet, les équipements de type scanner ou IRM doivent être alimentés en permanence pour garantir aux patients l'accès à l'offre de soin dans les meilleures conditions. Certains cabinets ont ainsi vu leur facture d'énergie multipliée jusqu'à 9 fois le coût habituel. Face à cette situation, les cabinets de radiologie médicale pourraient être contraints à réduire drastiquement leur activité, augmentant les délais de rendez-vous pour les patients et impactant donc directement la vitesse de diagnostic pour ces derniers, y compris dans le cas de pathologies graves dont le diagnostic rapide est essentiel. Il lui demande si le Gouvernement prévoit d'adapter le dispositif du bouclier énergétique à la situation spécifique des cabinets de radiologie médicale pour garantir l'accès des Français à l'offre de soin qu'ils proposent.